

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Projet d'aérogénérateurs Portes de la Brenne

**De :** Jacques <j.depastre92@oci-be.fr>

**Date :** 13/12/2018 19:39

**Pour :** pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Objet : Enquête publique - Projet d'aérogénérateurs Portes de la Brenne

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Habitants de Parnac, c'est en voisins des communes de Vigoux, de Celon ou d'Argenton que nous venons vous faire part de nos observations sur le projet d'implantation d'aérogénérateurs géants.

Je suis conseiller municipal de ma commune et, à ce titre, j'ai pu mesurer l'évolution de la perception qu'ont les habitants de nos communes rurales des éoliennes dont on veut les saturer. Plutôt indifférents voici 12 ans, lorsqu'avait surgi un projet commun à Mouhet, Parnac et Vigoux (ce projet avait été annulé par les services de la préfecture, et en particulier la DDE pour "grave atteinte aux paysages"), les gens circulent et ont sous les yeux la réalité de ces éoliennes de 180m de haut: celles de la Creuse toutes proches, celles du nord du département. A l'exception, bien sûr, des bailleurs des terrains sur lesquels elles seront implantées, l'avis est unanime pour rejeter ces atteintes à leur quotidien.

Chacun s'accorde à vanter les mérites de notre région : la beauté de ses paysages, son calme, sa nature. Aux croisées du PNR de la Brenne et de la vallée de la Creuse, nous sommes dans une région qui abrite un patrimoine exceptionnel dans laquelle les centrales d'éoliennes industrielles n'ont rien à faire.

Ingénieurs de formation, et qui plus est dans le domaine de l'énergie, nous nous inquiétons du développement irraisonné de centrales d'aérogénérateurs géants dans notre secteur :

Cette région n'est pas propice à l'exploitation de l'énergie éolienne car la vitesse moyenne du vent à 100 mètres de hauteur, soit la hauteur du moyeu, est comprise dans la fourchette de 5,5 - 6m/s, ce qui correspond à la limite basse de fonctionnement de l'aérogénérateur.

L'examen des courbes de rendement de ces éoliennes (caractéristiques techniques disponibles sur le site internet du constructeur) montre que la puissance nominale n'est atteinte que pour une vitesse de vent supérieur à 12m/s. Cette puissance chute à moins de 500kW pour les valeurs de vent observées sur la zone d'implantation, soit 5,5m/s.

Ce rendement lamentable, d'à-peine 15%, est certes la prise de risque du promoteur, mais ce sont tous les habitants qui en seront les victimes par l'intrusion de ces structures géantes et hypnotisantes dans leur environnement de vie. Le site d'implantation au nom éloquent de "Point de Vue" est le point le plus élevé du secteur dégagant un panorama unique à 360°. Ce seront donc plus de 800 km<sup>2</sup> qui seront impactés par ce "signal", de jour comme de nuit.

Les socles des aérogénérateurs, monstrueux blocs de béton, représenteront un volume cumulé pour les 7 machines de 2800 m<sup>3</sup>, soit 6.440 tonnes. Le cadre juridique du démantèlement reste très laxiste pour ce qui concerne la remise au net des terrains, puisqu'il limite la profondeur à restituer à 1,00m (terrains agricoles). Il restera donc 5,00m de béton ferrailé en dessous qui seront légués à nos enfants

L'éolien est présenté comme LA panacée, mais aucune étude ni approche de l'empreinte carbone n'est jamais faite. L'étude d'impact n'échappe pas à cette règle et ignore purement et simplement ce facteur qui, dans toute étude de stratégie énergétique, est une aide à la décision en vue de diminuer efficacement les émissions de gaz à effet de serre.

Une étude sérieuse aurait dû prendre en considération les points suivants :

- o La fabrication des aérogénérateurs eux-mêmes
- o La fabrication des aciers et du béton des massifs
- o La création des infrastructures
- o Les transports et les manutentions

Le fonctionnement des aérogénérateurs s'accompagne de phénomènes oscillatoires (vibrations) dont la manifestation première est le bruit. Mais au-delà de ce qui est perceptible par l'oreille humaine se trouve les infrasons qui constituent une pollution insidieuse, mais aussi un grave danger pour la santé humaine. La nocivité des infrasons a été démontrée par le docteur Gavreau du Laboratoire d'électro-acoustique de Marseille. En 1963, il a observé que les chercheurs de son équipe étaient sujets à des nausées et des maux de tête violents et inexplicables. Puis ils découvrirent qu'un ventilateur était la

cause de leurs problèmes : la machine en tournant émettait un son à une fréquence de 7 Hz qui devenait insupportable bien qu'in audible.

De plus, tout scientifique démontrera que les vibrations de plusieurs aérogénérateurs d'une même zone, qui n'ont aucune raison d'être synchrones, produiront des phénomènes de résonance qui les amplifieront et élargiront de fait la zone de nuisances.

Les aérogénérateurs géants font courir un risque mortel aux grues qui, deux fois par an, à chaque migration et sur de nombreuses semaines, passent en escadrilles admirablement ordonnées au-dessus de notre région. Quels hachoirs seront ces machines, et nous nous inscrivons en faux sur l'assertion selon laquelle les aérogénérateurs seront bridés. Suivant quel critère ? L'exploitation des aérogénérateurs est entièrement automatique, et aucun critère physique ne peut qualifier une migration d'oiseaux. Donc aucun paramètre ne pourra être transmis à l'automate pour brider la machine. Défendre le contraire est un mensonge.

Argentomagus, la Venise du Berry, la vallée de la Creuse, le patrimoine ancestral de Saint-Benoit du Sault, de Chaillac, de tous ces lieux qui forment le charme et l'agrément de notre Boischaud-Sud, patiemment restaurés et maintenus pour être des lieux d'attraction touristique, principale manne de la région, doivent-ils être sacrifiés à l'autel des appétits financiers des lobbies éoliens ? Qui voudra venir passer ses vacances, sa vie ou sa retraite à l'ombre de ces monstres géants et dangereux (une éolienne de 90m « seulement » s'est effondrée sans raison apparente le 6 novembre dernier au nord d'Orléans).

L'énergie renouvelable, notre secteur la possède déjà avec la centrale hydroélectrique d'Eguzon et celles situées en aval. La totalité de la puissance n'est pas exploitée puisque toutes les turbines ne sont pas en fonctionnement. Pourquoi?

Nous vous demandons, au vu de ces éléments, de prononcer un avis défavorable à l'implantation de ces aérogénérateurs qui sont une dégradation totale et irréversible d'un environnement jusqu'à lors protégé, et qui ouvrira la porte à l'invasion massive et désordonnée d'autres projets, à l'image de ce qui s'est passé, et continue à se passer, autour de Vatan.

Nous vous remercions de l'attention que vous aurez bien voulu porter à la présente,

Et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'expression de notre meilleure considération.

Jacques et Laurence de Pastre

Montgarnaud

36170 Parnac